

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 5 février 2026

Résolution de Carolina Carvalho du 12 juin 2024 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Carolina Carvalho : « De nouvelles fermetures d'offices postaux : quid de Lausanne ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 juin 2024, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Carolina Carvalho « De nouvelles fermetures d'offices postaux : quid de Lausanne ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Carvalho : « Le Conseil communal invite et encourage la Municipalité à demander au Conseil d'Etat vaudois de s'engager contre les fermetures postales dans le cadre de ses prérogatives (art. 33 al. 8 OPO) ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité s'engage pour la défense du service public en général, et pour celle du service postal universel en particulier, basé notamment sur le maintien d'agences postales physiques garantissant un réseau optimal pour la population. Ces dernières années, elle s'est systématiquement opposée aux projets de transformation d'offices postaux en filiales en partenariat menés à Lausanne (opposition publique et recours auprès de la commission fédérale de la Poste). Dans ce cadre, elle s'est toujours coordonnée avec le département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine qui est responsable du dossier de la Poste au niveau cantonal afin de tenter d'éviter des fermetures d'offices postaux.

Fin 2024, la Ville de Lausanne a également rejoint l'Alliance des communes romandes contre la fermeture des bureaux de poste, née à la suite de l'annonce de la Poste de fermer 170 bureaux en Suisse. Dans la foulée, elle s'est engagée auprès des élus vaudois au Conseil des Etats pour qu'ils soutiennent la motion 24.2813 « Clarifier le mandat de service universel et le domaine d'activité de la Poste avant toute nouvelle restructuration ou tout nouveau démantèlement », qui a finalement été rejetée par la chambre des Cantons.

A l'avenir, la Municipalité poursuivra son action pour la défense du service postal universel. Dans ce cadre, elle ne manquera pas de s'associer aux initiatives qui verront le jour, voire de se coordonner avec le Conseil d'Etat vaudois. Ce dernier, comme le prouvent les récentes réponses aux consultations fédérales concernant la poste, est également favorable

à un service postal universel, qui tient compte des spécificités et besoins des collectivités locales.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La directrice des finances
et de la mobilité
Florence Germond

Le secrétaire
Simon Affolter

